



SYNDICAT des VINS des COTEAUX ALPINS
reconnu Organisme de Défense et de Gestion
40, rue du Terraillet - 73190 SAINT-BALDOPH
Tel : 04 79 33 17 36 Fax : 04 79 60 49 10
e-mail : e.michaud@fdsea-des-savoie.fr
Site : <http://vins-coteaux-alpins.fr>

DECLARATION DE REVDICATION EN INDICATION GEOGRAPHIQUE PROTEGEE

N°:

Déclaration à adresser à l'ODG avant le 31 décembre de l'année de récolte et 15 jours au minimum avant la 1ère sortie du chai de vinification

IGP	UNITE GEOGRAPHIQUE
<input type="checkbox"/> VIN DES ALLOBROGES	
<input type="checkbox"/> COTEAUX DE L'AIN	<input type="checkbox"/> Pays de Gex <input type="checkbox"/> Revermont <input type="checkbox"/> Val de Saône <input type="checkbox"/> Valromey
<input type="checkbox"/> ISERE	<input type="checkbox"/> Balmes Dauphinoises <input type="checkbox"/> Coteaux du Grésivaudan

N° EVV : Responsable :
Nom/raison sociale : (si personne morale)
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone : Portable : Fax :
Courriel :

Document à nous retourner accompagné d'une copie de la déclaration de récolte et d'un exemplaire à JOUR du CVI de l'exploitation.

Millésime	Couleur	Cépage	Vol destiné à l'élaboration de Vins Mousseux de Qualités (IGP Vin des Allobroges et Coteaux de l'Ain)	Enrichissement OUI / NON	Réservé au contrôle ODG	Superficie Revendiquée Ha / a / Ca	Volume revendiqué (en HL)
			/...../.....	
			/...../.....	
			/...../.....	
			/...../.....	
			/...../.....	
			/...../.....	
<i>Si pas de nouveau CVI, j'atteste que le CVI transmis précédemment n'a pas été modifié et est toujours à jour</i> Signature :						TOTAL/...../.....

JE RENONCE A PRODUIRE DE L'IGP POUR LE MILLESIME, MAIS je conserve mon habilitation pour les prochaines campagnes, de ce fait, je m'engage à régler les cotisations et redevances forfaitaires sans les majorations liées aux volumes produits. Je joins une copie de ma déclaration de récolte pour le millésime concerné.

JE SOUHAITE RENONCER Définitivement à l'IGP : je suis à jour de mes cotisations et redevances, je remplis une DENONCIATION D'HABILITATION AUPRES DE l'ODG, je ne pourrais ni récolter du raisin à destination de l'IGP, ni vinifier, ni commercialiser des Vins sous IGP. **Signature :**

DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- une copie de la déclaration de récolte (si métayage copie de la déclaration du co-partageant)
- pour les acheteurs de raisins, de moûts ou de vins, la copie du SV12 et les déclarations de récolte des vendeurs de raisins ou de moûts.
- plan général des lieux de stockage, permettant notamment d'identifier le nombre, la désignation et la contenance des récipients.

Déclaration établie le :	Reçue par l'ODG le :	Nom, Prénom et Signature du responsable :
		Nombre de page(s)/.....